



COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

Présents : Mr Jean CHARRIER, Mme Marie AVERTY, Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mmes Laurence BRIAND, Chrystelle DRONET, Mr Michel DERBORD, Mr Jean-Marc LINO, Mme Marie-Françoise RONDEAU, Mr Christian BROSSAUD, Jean-Marc AUBRET, Mmes Laurence FERRET, Laëtitia PELTIER, Mr Yvon PLANTARD, Mmes Cendrine BARRAL et Solène AMIANT

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Mme Christiane POUVREAU a donné pouvoir à Mme Marie AVERTY.

Absents : Mrs Didier RICHARD, Olivier BRANDT, Mme Armelle MAGOT et Mr Rémy GARRIOU

Secrétaire de séance : Mr Michel DERBORD.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation par Monsieur Pierre-Marie BINET de l'action de l'association Grand-Lieu/Nokoué

Monsieur Pierre-Marie BINET a présenté l'action de l'association Grand Lieu/Nokoué en faveur de l'éducation et particulièrement en faveur de l'informatique à Sô-AVA, principale commune du bassin du lac de Nokoué au Bénin.

FINANCES

2. Proposition de création d'une régie d'avance et d'une régie de recettes

Le conseil municipal autorise la création d'une régie de recettes et d'une régie d'avance

3. Tarifs services scolaires

- Fournitures scolaires :

- ✓ le montant des fournitures scolaires par élève est augmenté de 2% pour l'année scolaire 2019/2020 soit 55 € par élève.
- ✓ La dotation spécifique pour la classe ULIS est également augmentée de 2 %, soit 364 € pour l'année scolaire 2019/2020

- Restauration scolaire :

- ✓ Le taux d'effort est maintenu à 0,32 % mais les tarifs minimum et maximum sont réajustés : de 2,90 € à 4,70 € à compter du 1^{er} février 2019

- Accueil de loisirs sans hébergement :

- ✓ Le taux d'effort est augmenté à 1,17 % et le tarif minimum est réajusté, il sera de 6,50 € la demi-journée à compter du 1^{er} février 2019

- Temps d'accueil périscolaire :

- ✓ Les tarifs sont maintenus comme suit :
 - 12 € par période et par enfant (de vacances à vacances) et 50 % à compter du 3^{ème} enfant.

4. Loyers divers

Les loyers des locaux MAM et infirmiers sont maintenus pour l'année 2019.

5. Tarif colombarium

Le conseil municipal modifie les durées de concession dans le colombarium comme suit :

10 ans	252 €
15 ans	320 €

6. Décision modificative

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3

ENFANCE JEUNESSE

7. Signature d'une convention avec Handisup pour l'accompagnement et la formation des équipes à l'accueil des enfants en situation de handicap

L'association « Handisup » a notamment pour mission d'être pôle d'appui et de ressource pour l'accueil et la participation des enfants aux lieux d'accueil de la petite enfance, extra et périscolaire, elle peut accompagner et former les équipes aux fins de leur permettre d'accueillir les enfants en situation de handicap avec une plus grande autonomie. La signature de cette convention par la collectivité se fait sans participation financière, l'association Handisup étant financée par la CAF 44 dans cette mission

URBANISME – FONCIER

8. Convention de mission pour la modification du PLU

La commune de Saint Mars de Coutais a par délibération du 2 mars 2017 approuvé le Plan Local d'Urbanisme. La pratique du nouveau document a fait apparaître des besoins de modifications.

Tel est l'objet de la convention de mission élaborée par l'agence Citte Claes afin de de mettre en œuvre la procédure de modification. Le coût de cette mission s'élève à 2 550 € HT.

9. Présentation de l'avancement du projet IFI Développement (La carrière - Le Vigneau)

Le projet de lotissement « Les Belles Vignes » est présenté au conseil municipal.

10. Autorisation de signature compromis et acte de vente terrain rue du Rocher

La commune a reçu une proposition d'achat du terrain sis rue du Rocher.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, le cas échéant, a signé le compromis de vente.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

11. Proposition d'achat rue du Grand Pré

Un terrain grevé d'une servitude au titre des emplacements réservés est en vente, il est proposé que la commune se porte acquéreur de la partie du terrain grevé de la servitude. Accord du conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 15.